

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 mai 2026

adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies ;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Harold Morissette, et résolu :

**DE** demander à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Madame Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus, plus précisément :

- De renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106) ;
- De lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54).

**DE** transmettre également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, au ministre des Affaires municipales, au député de notre circonscription, au ministère de l'Environnement et à la Fédération québécoise des municipalités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE D'AVRIL 2026**

Monsieur Rémi Fortin, maire, présente un résumé de la séance d'avril 2026 de la MRC de la Matanie.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à ajouter.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Rémi Fortin, maire, répond aux questions du public.

2026-05-108

#### **PRISE D'ACTE – LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR STEVE ROY, AU POSTE DE CONSEILLER NUMÉRO 1**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Steve Roy occupe le poste de conseiller municipal numéro 1 au sein du Conseil de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Roy a remis sa démission par écrit en date du 4 mai 2026, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette démission prend effet à compter du 15 mai 2026 ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le Conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Steve Roy à titre de conseiller numéro 1.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au Directeur général des élections du Québec, conformément aux exigences légales.

**QUE** les démarches nécessaires soient entreprises afin de pourvoir le poste vacant, selon les dispositions législatives applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2026-05-109

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :